



Vente de voiture qui a mal tourné

Par **nazha_old**, le **31/05/2007 à 13:58**

Bonjour,

Hier j'ai vendu ma voiture à une dame et son fils. Elle a subi tous les contrôles techniques et a toujours été suivi par le concessionnaire (AUDI). Je n'ai jamais eu aucun soucis . La voiture a été vendue en parfait état. Il n'y avait vraiment rien mais rien à signaler. cette personne l'a essayée plusieurs fois et était totalement satisfaite.

Donc hier je lui ai vendu à 18h30. A 21h la dame m'appelle avec son fils pour me dire que la voiture a un problème : elle ne dépasse pas les 160 km/h.

Pour eux le turbo est cassé.

Ce qui est est totalement faux en fait ils se plaignent que la voiture ne fassent pas du 200 km/h. il m'est arrivé de pousser ma voiture et le maximum que j'ai osé c'est 170 km/h (peur de mourrir et peur du gendarme).

Donc ils me crient au téléphone en me disant que la voiture est cassée et qu'ils veulent récupérer le chèque!

je ne suis pas d'accord puisque la voiture était en parfait état. Je lui propose d'aller voir un expert et je lui dit que c'est son fils qui a du tirer sur la voiture à froid . Elle me dit d'abord d'accord rdv chez audi et me précise que c'est à moi de payer l'expert. Je ne suis pas d'accord. Le chèque je l'ai déposé hier soir à la banque. Je veux bien récupérer ma voiture mais dans l'état où elle se trouvait à la vente . Je ne sais pas ce qu'ils ont fait avec la voiture et maintenant elle me menace de porter plainte si je ne lui rembourse pas. Dites moi quoi faire s'ils vous plaît. Le vendeur honnête est il protéger par la loi ? de plus ayant un prénom à consonnance arabe elle s'est permis plusieurs paroles racistes à mon encontre. Je suis française et désolé si je ne m'appelle pas Jeanne! merci de votre réponse et des conseils que vous pourrez me donner